

Emploi

Le boom salubre
des chiffres
de l'apprentissage

PAGE 11

FRANCE

L'apprentissage
décolle (enfin)
dans plusieurs
secteursOn comptabilisait 485 000 apprentis
en décembre 2019, avec
une hausse de 50 000 en un an

Déjà orienté à la hausse depuis la fin du quinquennat Hollande, l'apprentissage s'envole, soutenu par des vents porteurs. En décembre 2019, ils étaient 485 000 à apprendre un métier, grâce à ce cursus qui alterne séjours en entreprise et enseignements théoriques dispensés dans des centres de formation (CFA). Des effectifs en augmentation de 50 000 en un an, d'après les données dévoilées, mardi 4 février, par la ministre du travail, Muriel Pénicaud. Il s'agit de « chiffres historiques », assure-t-on dans son entourage : « Il n'y a jamais eu autant d'apprentis en France et la progression, sur douze mois, du nombre d'entrées dans le système – avec, au final, 353 000 nouveaux contrats signés – est, elle aussi, sans précédent », ajoute-t-on.

Le boom s'observe dans tous les secteurs, selon le ministère : le bâtiment (+ 13 %), l'industrie (+ 11 %) ... Si on analyse le phénomène en fonction des territoires, les statistiques se révèlent encore

plus spectaculaires : + 78 % en Guyane, presque + 56 % en Guadeloupe... Les zones rurales tirent, elles aussi, partie de cette dynamique, souligne un collaborateur de M^{me} Pénicaud. Point particulièrement important : l'apprentissage séduit encore plus de jeunes du secondaire (+ 8 % en 2019, contre + 4,5 % en 2018), après plusieurs années de vaches maigres.

« Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette tendance, au moment où les employeurs peinent à trouver les compétences dont ils ont besoin », confie François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Selon Florence Lefresne, directrice du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), « on assiste depuis 2017 à une remontée du nombre de contrats d'apprentissage signés, qui est plus affirmée pour les publics de l'enseignement supérieur que pour les jeunes ayant le niveau BEP-CAP ou bac professionnel ». Mais s'agissant de cette deuxième catégorie, « l'évo-

lution demeure favorable, ce qui est très encourageant, car les enquêtes du Cereq montrent que c'est pour elle que les effets s'avèrent les plus nets en termes d'insertion durable sur le marché du travail », précise-t-elle.

« Lever tous les freins »

M^{me} Pénicaud établit un lien entre ces performances flatteuses et la loi « avenir professionnel » de septembre 2018, qu'elle avait portée afin de transformer de fond en comble le dispositif. « Cette réforme a permis de lever tous les freins », explique-t-elle dans un entretien au *Parisien* de lundi : libéralisation de la création des CFA, renforcement du rôle des branches – au détriment des conseils régionaux, qui disposaient de prérogatives importantes, etc. « La loi avenir professionnel a sans doute eu une incidence positive, en retissant les liens entre les employeurs et les lieux de formation », abonde M. Asselin. Elle a permis « l'ouverture d'un plus grand nombre de sections d'apprentissage »,



complète Roselyne Hubert, présidente de la Fédération nationale des associations régionales de directeurs de CFA.

Mais d'autres facteurs doivent être mis en avant, à ses yeux : à commencer par la croissance du produit intérieur brut. « Pour combler leurs besoins en personnels, les entreprises ont davantage embauché d'apprentis », fait valoir M^{me} Hubert, qui met aussi en avant l'action des régions, aux avant-postes du système jusqu'en fin d'année dernière. En outre, « les préjugés à propos de l'apprentissage se dissipent peu à peu, grâce à la promotion qui est faite par les pouvoirs publics de cette voie de formation, en particulier sur la période récente », affirme-t-elle. Enfin, ce dynamisme est soutenu par « l'implication des acteurs de plusieurs branches professionnelles, dans le monde du bâtiment notamment, où de gros efforts sont consentis pour fidéliser la main-d'œuvre et élever son niveau de compétences », enchaîne M^{me} Lefresne.

« Malhonnêteté intellectuelle »

Mais ce bilan n'est pas commenté aussi favorablement par l'ensemble des protagonistes. « Le gouvernement essaie de s'approprier les bons chiffres de l'apprentissage alors qu'ils reflètent le travail accompli par les régions puisque ce sont elles qui, jusqu'à la fin décembre 2019, pilotaient le système », déclare David Margueritte, l'élu (Les Républicains) chargé du dossier à Régions de France, l'association qui regroupe les conseils régionaux. La ministre du travail continue de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle et de s'enfermer dans sa technocratie, sans écouter le terrain. »

L'année 2020 sera-t-elle à nouveau synonyme de records ? Tout dépendra, en grande partie, de la santé de notre économie. « Il est

trop tôt pour dire si la tendance relevée durant les douze mois écoulés va se prolonger, poursuit M^{me} Hubert. Avec la réforme votée en 2018, le système repose désormais sur un nouveau modèle économique, dont le financement demande à être pérennisé. »

La mise en application de la loi avenir professionnel va entraîner de gros chambardements, qui risquent de s'avérer préjudiciables, aux yeux de M. Margueritte : « Ce texte relève de l'expérimentation hasardeuse et risque de déstructurer le système. Les frais d'hébergement et de déplacement des apprentis sont moins bien pris en charge qu'auparavant ; les CFA, eux, sont confrontés à un environnement plus complexe avec une multiplicité d'interlocuteurs et bon nombre d'entre eux sont fragilisés. » Une analyse réfutée par l'exécutif, qui y voit surtout le signe d'une frustration chez les élus régionaux, dépossédés de leurs pouvoirs sur l'apprentissage. ■

BERTRAND BISSUEL

« Les préjugés sur l'apprentissage se dissipent peu à peu »

ROSELYNE HUBERT

présidente de la Fédération des associations régionales de directeurs de CFA



Muriel Pénicaud, ministre du travail, au pôle formation UIMM Bretagne, à Bruz (Ille-et-Vilaine), en novembre 2019. M. BERTRAND/HANS CAS